

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 novembre 2024

Référence
046-2024

Vote des tarifs de la garderie
périscolaire à compter du 04
novembre 2024

Objet de la délibération		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	14

Date de la convocation
30/10/2024

Date d'affichage
30/10/2024

A la majorité
Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DU FINISTERE
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2024, le 05 novembre à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Maison des Services et des Associations sous la présidence de Monsieur LE GUILLOU Grégory, Maire de la commune.

Présents : Mmes : BORONKAI Katalin, BOURNIGAL Virginie, CADIOU Élodie, CALON Myriam, CHARBUILLET Stéphanie, LABEYRIE Annick ; REDON Christiane, MM : COZIEN Arnaud, DIRAISON Fabien, DUBOS Jean-Jacques, LE GUILLOU Grégory, PLASSART Adrien.

Absents excusés : Mme LE FOLL Méline donne procuration à REDON Christiane ; M. DANIEL Christophe ; LE MOIGNE Nicolas donne procuration à LE GUILLOU Grégory.

A été nommé(e) secrétaire : LABEYRIE Annick

Objet de la délibération : Vote des tarifs de la garderie périscolaire à compter du 04 novembre 2024

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que pour palier à l'arrêt du transport scolaire, circuit Plouyé – Plouyé, depuis le 18 octobre 2024, il propose d'appliquer les tarifs de la garderie périscolaire de la manière suivante :

Garderie :

- matin :1.52€ pour les élèves arrivés avant 8h15. De 8h15 à 17h00 : **gratuité appliquée.**
- soir : 1.00€ de 17h00 à 17h45
1.30€ de 17h45 à 18h30 (soit toujours un total de 2.30€)

Les membres du Conseil, après en avoir délibéré, acceptent à l'unanimité des membres présents, de fixer les tarifs énoncés ci-dessus à partir du 04 novembre 2024.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 06 novembre 2024

La secrétaire de séance,
Annick LABEYRIE

Le Maire,
Grégory LE GUILLOU.

